**Statistiques annuelles de l'installation PLC**

Statistique annuelle sur les perturbations avérées, les services de télécommunication et de radiodiffusion perturbés ainsi que les solutions élaborées pour remédier à ces perturbations.

Ces informations doivent être remises à l'OFCOM kf-emv@bakom.admin.ch jusqu'au 31 janvier de l'année suivant l'année de référence, conformément aux dispositions de l'annexe 5.1 des "Prescriptions techniques et administratives" ([PTA RS 784.101.21 / 5.1](https://www.bakom.admin.ch/bakom/fr/page-daccueil/l-ofcom/organisation/bases-legales/pratique-en-matiere-d-execution/appareils-et-installations/autres-prescriptions.html)).

# Opérateur [ ]  Représentant autorisé (le cas échéant)

Société : ... Société : ...

Rue : ... Rue : ...

Code postal Lieu : ... Code postal, Lieu : ...

Personne de contact : ... Personne de contact : ...

Téléphone : ... Téléphone : ...

Courriel : ... Courriel : ...

# Installation PLC

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Lieu : | … | Technologie : | … |
| Appareil(s) / Marque(s)  | …… |  |  |

Zones de déploiement :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| [ ]  **Zone 1 :** **Raccords souterrains** | [ ]  **Zone 2 :** **Raccordements hors sol, sans lignes aériennes** | [ ]  **Zone 3 :** **Lignes aériennes** |
| Gammes de fréquences utilisées[ ]  5 - 95 kHz (bande CEN.A)[ ]  150 - 500 kHz (bande FCC)[ ]  1.6 - 30MHz[ ]  autres : ... | Gammes de fréquences utilisées[ ]  5 - 95 kHz (bande CEN.A)[ ]  150 - 500 kHz (bande FCC)[ ]  1.6 - 30MHz[ ]  autres : ... | Gammes de fréquences utilisées[ ]  5 - 95 kHz (bande CEN.A)[ ]  150 - 500 kHz (bande FCC), selon l'autorisation d'essai de l'OFCOM : Référence ... , du ... .[ ]  autres : ... |

Notching : [ ]  Dans le Tone-Mask, les fréquences du radioamateurisme ainsi que d'autres

 fréquences selon le tableau A.1 et le tableau A.2 de la norme 50561-1 sont bloquées.

Mode : [ ]  Le système fonctionne en mode EN 50561-1.

Accès : [ ]  L'accès à distance permet de bloquer les fréquences à omettre (Notches).

Niveau d'émission : [ ]  Le niveau d'émission utilisé est de -50dBm/Hz maximum (zone 1).

 [ ]  Le niveau d'émission utilisé est de -65dBm/Hz maximum (zone 2).

 [ ]  La fonction de gestion de l'énergie selon EN 50561-1 est implémentée.

 ☐ La fonction de gestion de l'énergie selon EN 50561-1 n'est pas implémentée.

Incidents : ☐ Au cours de l'année d'exploitation ... aucun incident n'a été constaté selon TAV 5.1 chapitre 2.2 ont été constatés ou signalés.

 ☐ Les perturbations suivantes selon TAV 5.1 chapitre 2.2 ont été constatées ou

 signalés :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Date | Lieu de la perturbationAdresse | Type de perturbation (p. ex. panne de communication, panne de réception TV, ...) | Solution, mesures prises pour remédier à la perturbation (p.ex. Clean-Up, filtre pour l'amplificateur TV, installation PV, routeur, antenne de téléphonie mobile, lampe LED, moteur de ventilation, transformateur de sonnerie, ...) |
|   |   |   |   |
|  |  |  |  |

Remarques : ...

Lieu et date : ...

Nom : ... Signature :